

Rapport prises de parole
Conseil Municipal du 5 juillet 2021
Bureau des élus du groupe de la minorité

N°	Délibération - décisions	Prises de parole Noms des élu.e.s	Commentaires	Votes des élu.e.s du groupe
1	<p><u>Budget principal de la Ville - Affectation de résultat 2020</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>AFFECTE en section d'investissement (compte 1068), un montant de 4 354 493,11 €.</p> <p>INSCRIT en excédent de fonctionnement reporté (compte 002), un montant de 7 042 473,43€.</p>			<u>7 ABSTENTIONS</u>
2	<p><u>Budget principal de la Ville – Budget supplémentaire - exercice 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOpte le budget supplémentaire pour l'exercice 2021, arrêté comme indiqué dans le tableau.</p>	<p><u>Richard ROUXEL :</u></p>	<p>- En période de crise, la culture est un secteur majeur car le risque est grand qu'elle soit sacrifiée, elle a un poids considérable dans les dépenses nouvelles de la ville dans ce qui nous est présenté.</p> <p>- Je voudrais attirer votre attention sur les sujets qui devraient pouvoir faire l'unanimité demain :</p> <p><u>Sur la culture</u> : ce qui m'interroge, c'est le poids grandissant d'un certains nombres d'opérateurs assez restreints, j'aimerais que le jeu soit un peu + ouvert.</p> <p><u>Sur l'économie</u> : Je ne vois pas les efforts à la hauteur de ce qu'on pourrait imaginer et espérer. Afin de traverser cette crise, je sou mets le vœu qu'une commission dédiée spécifiquement à l'économie locale soit créée afin de soutenir et écouter les commerçants, artisans, indépendants et entrepreneurs.</p> <p><u>Sur les questions de santé</u> : Sur lesquelles nous n'avons pas l'occasion de débattre et de discuter. Je sais qu'il y a des projets et j'aurais aimé voir les traces et l'ébauche de travaux dans ce budget supplémentaire.</p> <p>- Je souligne même que l'autofinancement est plutôt satisfaisant et c'est bien pour les efforts que nous aurons à conduire demain mais pour toutes ces raisons je m'abstiendrai.</p>	<u>7 ABSTENTIONS</u>

3	<p><u>Budget annexe des Pompes Funèbres - Services extérieurs – Budget supplémentaire - exercice 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le budget supplémentaire pour l'exercice 2021, arrêté comme indiqué dans le tableau ci-dessus.</p>			<p><u>7 POUR</u></p>
4	<p><u>Budget annexe des Pompes Funèbres - Crématorium – Budget supplémentaire - exercice 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le budget supplémentaire pour l'exercice 2021, arrêté comme indiqué dans le tableau.</p>			<p><u>7 POUR</u></p>
5	<p><u>Budget annexe des parkings – Budget supplémentaire - exercice 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le budget supplémentaire pour l'exercice 2021, arrêté comme indiqué dans le tableau.</p>			<p><u>7 ABSTENTIONS</u></p>
6	<p><u>Révision Politique Stationnement payant - Tarifs 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE les tarifs 2022 tels que joints dans l'annexe n°1.</p>	<p><u>Corentin POILBOUT :</u></p>	<p>- Saint-Brieuc est une ville en transition car elle a des potentialités considérables mais elle a aussi des faiblesses tout aussi considérables. Elle est en transition car il y a 2 000 logements vides, plus de 200 cellules commerciales vides et ce diagnostic là n'est pas simplement dû à une politique liée au stationnement.</p> <p>- C'est une politique globale qu'il faut interroger où le stationnement a un impact y compris psychologiquement vis à vis de nos concitoyens.</p> <p>- Sur les objectifs, on les partage tous : une ville habitée, une ville animée, une ville apaisée mais encore faut-il qu'il y ait des actes derrière.</p>	<p><u>2 POUR</u></p> <p>R.ROUXEL V.ROOS</p> <p><u>4 ABSTENTIONS</u></p> <p>R. LE MEHAUTE C. POILBOUT S. STENTZEL LC A. MOY M.ANDRE</p>

- La politique qui est proposée dans cette délibération n'est pas complètement opportune avec ce moment en transition et ne répond pas non plus à l'enjeu politique. Je soulève une contradiction dans le propos de l'adjoint : « Harmoniser parcs fermés et voirie mais faire en sorte que les parcs fermés restent plus attractifs » : soit on harmonise, soit on les laisse plus attractifs, il ne peut pas y avoir double postulat.

- Je vois bien que derrière l'œuvre de simplification, il y a des nécessités budgétaires, pour autant, j'ai tendance à considérer que l'augmentation dans cette nouvelle politique tarifaire aura pour conséquence de ré amplifier l'effet psychologique et de ne pas favoriser la reconquête du centre-ville tant il reste de chemin à faire (pour l'habitat notamment).

- Je ne suis pas convaincu qu'en fonction du lieu où on habite on soit prêt à être parfois un petit peu loin des parcs fermés. Les 2 000 logements vides se concentrent essentiellement dans l'hypercentre.

- Je crois qu'il faut plutôt une approche cousue main, dans le réaménagement d'un îlot complet, d'où l'importance de lancer enfin cet outil foncier pour réhabiliter des logements à taille d'îlot pour remettre du stationnement privé en cœur d'îlot.

- Pour ce qui est des 30 minutes gratuites partout, c'est un mauvais signal. Je crois que rendre attractif en maintenant 1 heure gratuite voire 2h, comme cela avait été le cas pour le parking de gouédic, là pour le coup ça pouvait avoir tendance à renvoyer les flux vers ces parkings fermés.

- Pour ce qui est de la gratuité le mercredi de 16h à 19h, pourquoi pas, l'heure gratuite entre 12h et 14h est plutôt saluable. Pour ce qui est des espaces de services, j'ai tendance à vous rejoindre mais ne nous laissons pas distraire par ce qui doit constituer une véritable politique en faveur de la reconquête du centre-ville et cela passe aussi par l'aménagement des espaces publics.

- Je ne comprends pas que les travaux sur le plateau piétonnier n'aient pas encore commencé, c'est un aménagement qui se voulait provisoire, les travaux auraient dû commencer l'été dernier ce qui n'aurait pas eu d'impact sur les commerces fermés.

- Rendons le centre-ville intéressant, une plus grande place pour la nature, pour les enfants (jeux).

- Arrêtons avec l'hémorragie de consommation des terres en

périphérie (commerces qui ont eu l'autorisation d'aller en périphérie).

Raphaël LE MEHAUTE :

- L'enjeu est un enjeu d'approche globale du centre-ville et je pense que sur cette approche il y a un malentendu conceptuel depuis le début. Nous sommes à Saint-Brieuc, nous ne sommes pas dans une métropole. Vous n'empêchez pas les gens de venir en voiture.

- Vous souhaitez réduire le nombre de voiture en centre-ville et faire en sorte qu'il y ait d'avantage de déplacements doux. Les transports collectifs en font partie sauf que les grands boulevards qui ont été établis ne sont pas assez performants pour faire en sorte qu'il y ait des transferts des usagers depuis la voiture vers le bus dans les parkings de dissuasion. Pour que ça fonctionne, il faut que le temps d'attente moyen soit attractif (peu de passage sur certaines lignes pendant les vacances).

- J'ai l'impression qu'il y a une idéologie contre la voiture alors que dans moins de 10 ans, 95 % des véhicules seront électriques (et le problème de la qualité de l'air sera réglé).

- Les gens ont besoin de souplesse, d'une accessibilité facile, que la ville fonctionne facilement et que le stationnement soit facilité.

- Il y a des mesures qui sont intéressantes (30 minutes gratuites) mais de grâce, ne prenez pas le mauvais chemin de faire de l'anti voiture parce que vous le paierez très cher.

- Vous voulez une ville apaisée et ça n'est pas le cas dans les quartiers (exemple du stationnement alterné). Il faut arrêter d'embêter les briochines et les briochins sur ces questions là.

- La zone payante sera étendue par arrêté du Maire et nous ne savons pas jusqu'où vous allez aller (ex du quartier résidentiel Saint-Michel).

Marina ANDRE :

- Nous espérons que cette politique de stationnement va redynamiser le commerce et donner l'essor économique nécessaire à notre ville.

- Il y a aussi des quartiers qui sont autour de l'hypercentre et dans ces quartiers il y a des résidents qui vivent déjà les conséquences de cette mouvance qui se met en place. Y a-t-il des mesures pour les résidents qui ont du mal à se garer ? (notamment dans le quartier Saint-Michel).

Richard ROUXEL :

- Nous avons là un sujet sensible avec des expressions très personnelles et cela est normal. Ce sont des questions presque intimes selon nos usages ou la taille de notre cellule familiale. Il est donc normal qu'il y ait des sensibilités qui s'expriment.

- Pour ma part, je voulais vous féliciter pour la politique qui a quelque chose de structurée et j'y suis sensible.

- Les voitures ventouses sont un vrai problème en centre-ville.

- Je suis plutôt curieux du développement et ce que cela va pouvoir produire.

- Nous sommes des ambassadeurs auprès des citoyens et il faudra faire preuve de pédagogie et de communication.

- Nous demandons à être associés à l'évaluation du dispositif.

- Beaucoup de propositions sont superposables à celles que nous avons portées il y a 1 an et quand les sujets se rejoignent il faut savoir le dire.

- Il faut rendre accessible les parkings à tous ceux qui viennent à Saint-Brieuc et libérer les espaces réservés (notamment le samedi matin) au profit des consommateurs.

Corentin POILBOUT :
(en réponse aux propos des élus de la majorité)

- Je ne crois pas que dans l'esprit des briochins et des habitants de l'agglomération que ce soit perçu comme plus intéressant d'aller vers les parkings fermés que sur la voirie quand on supprime 30 minutes gratuites dans les parkings fermés. Ceci est une contre-vérité.

- Il va falloir en faire des efforts de communication ! Je vous souhaite bon courage dans ces efforts pour faire comprendre ce que vous venez de nous expliquer.

- On entend dire qu'on concertera les habitants rue par rue mais qui et comment on tranchera les désaccords ? Est-ce que vous vous engagez à respecter la majorité des habitants qui se seront exprimés ?

- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) c'est vous aussi, c'est une politique d'agglomération qui a été votée par tous les camps politiques. TEO aussi a toujours été voté par l'ensemble des groupes de l'agglomération. Projet qui était proposé et porté à l'origine par Michel

			<p>LESAGE. Le PDU est donc l'héritage en commun que l'on porte.</p> <p>- Vous ne m'avez pas convaincu sur 3 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> → que cette politique sert de transition dont on a besoin → sur le plan financier cela me semble hasardeux → écologiquement cela est contre productif. <p>- Pour répondre sur les transports collectifs, la communication marche lorsqu'on a un bon produit à vendre ce qui n'est pas encore le cas. Il faut de la rapidité pour que les transports collectifs fonctionnent.</p> <p>- Il y a un très gros travail à faire au niveau de l'agglomération.</p>	
7	<p><u>École Jacques Brel - Validation du programme de travaux de rénovation énergétique et du lancement de la procédure de marché public</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE le programme de rénovation énergétique de l'école primaire Jacques Brel et le lancement de la procédure de marché public ;</p> <p>APPROUVE l'enveloppe financière affectée à la première phase de travaux qui concerne les études énergétiques et les travaux de l'école maternelle, pour un budget prévisionnel de 1 070 000 € TTC.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires au financement de l'opération globale sont prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ;</p> <p>AUTORISE la Ville à engager toutes les formalités nécessaires pour obtenir des cofinancements des partenaires publics.</p>			<u>7 POUR</u>
8	<p><u>Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Création</u></p> <p>Le conseil municipal</p>	- <u>Corentin POILBOUT :</u>	- Je partage pleinement les 2 objectifs, on est une ville particulièrement touchée et cela implique beaucoup de souffrance derrière tout ça.	<u>7 POUR</u>

DECIDE la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la commune de Saint-Brieuc, présidé par le Maire ou son représentant.

Richard ROUXEL :

- Les violences conjugales n'ont rien de banales. Elles sont un poison lent qui nie aux femmes une part de leur humanité. Elles sont fondées sur un rapport inégalitaire conduisant à la domination et à la discrimination du fait de leur genre. Elles conduisent à la mort d'une femme tous les 2 jours. Elles en détruisent psychologiquement bien plus encore.

- C'est une politique qu'on doit tous conduire car face à l'intolérance et la violence, il n'y a pas de transaction possible, de compromission possible, de débat possible, sans quoi ce serait nier les valeurs humanistes, uniques et universelles que la France porte. Je pense que vous trouverez avec nous des interlocuteurs engagés pour trouver des moyens d'actions. Vous pouvez compter sur nous dans ces actions.

Raphaël LE MEHAUTE :

- Le sentiment d'insécurité n'est pas propre à Saint-Brieuc mais son expression est bien réelle (celle des riverains du centre-ville, cité Waron, quartier de l'Europe). Il y a nécessité d'un travail de concert, on ne demande pas mieux que d'être partie prenante et on s'y associera puisque c'est le vivre ensemble qui se joue.

- Maintenant qu'il y a des conseillers départementaux au sein du conseil municipal et que le conseil départemental a la responsabilité de la prévention spécialisée, j'espère que le conseil départemental va développer la prévention spécialisée sur Saint-Brieuc. Ce serait bienvenu que des médiateurs spécialisés soient présents en + grand nombre dans les quartiers.

Marina ANDRE :

- Nous approuvons bien sûr la création du CLSPD, tout le monde sait qu'aujourd'hui la sécurité est une des premières préoccupations de la population.

- Quelle est votre position, M. Le Maire, sur les caméras ? Votre position est-elle toujours la même ?

Corentin POILBOUT :

- M. le Maire, vous nous dites que vous n'avez pas évolué sur le sujet des caméras, mais est-ce vous allez honorer l'engagement de campagne que vous avez pris c'est à dire de désinstaller les caméras ou les donner à la police nationale ou à la préfecture ?

9	<p><u>Partenariat avec les associations Saint-Brieuc Expéditions et Le Temps des Sciences</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 300 € à l'association Le Temps des Sciences ;</p> <p>DECIDE de mettre à disposition de l'association Saint-Brieuc Expéditions deux annexes à moteur avec leur housse pour une durée de trois ans, de leur fournir des vêtements techniques pour cinq membres d'équipage et d'apposer sur le bateau un grand pavois ainsi qu'un adhésif polymère sur la coque du bateau et quatre bâches à l'image de la Ville ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes y afférent.</p>	<p><u>Corentin POILBOUT :</u></p>	<p>- Je trouve cette initiative absolument extraordinaire. Notre planète est recouverte à 70 % par la mer et on a tout à y découvrir. Je m'émerveille totalement quand je vois ce type de délibération et surtout les résultats qu'on peut y découvrir à son issue.</p> <p>- Un très léger bémol toutefois c'est le caractère exceptionnel de cette subvention, j'aimerais que cela puisse être intégré dans une subvention annuelle.</p>	<p><u>7 POUR</u></p>
10	<p><u>Personnel - Tableau des effectifs au 1er août 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE les créations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste en filière administrative, catégorie A ou B, dans le cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs. - 2 postes de catégorie B, en filière administrative ou en filière animation dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou animateurs territoriaux. <p>DECIDE la transformation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe en 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe 	<p><u>Richard ROUXEL :</u></p>	<p>- On est tous fiers de nos services publics à Saint-Brieuc. Nous avons une capacité à agir par nos propres moyens, des agents qui sont engagés.</p> <p>- Pour autant j'ai les mêmes questionnements car nous n'avons pas de visibilité, peut-être qu'un jour nous aurons un tableau + précis (je n'en doute pas).</p> <p>- Prendre soin du personnel, je pense que les promotions pour des agents méritants est une bonne chose mais on doit être absolument vigilants sur le nombre de postes et s'interroger sur le devenir de certains services.</p>	<p><u>6 ABSTENTIONS</u> <u>(1 pouvoir annulé)</u></p>
11	<p><u>Mise en œuvre du compte personnel de formation</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE d'adopter les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation telles que proposées.</p>			<p><u>6 POUR</u></p>

	DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions sont inscrits aux chapitre 011 du budget de la Ville.			
12	<p><u>Office des Retraités Briochins – Désignations des représentants de la Ville</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DESIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Thibaut LE HINGRAT, - Madame Renée MAZEO, - Madame Marina ANDRE <p>pour représenter la Ville au sein de l'Office des Retraités Briochins</p>			<u>6 POUR</u>
13	<p><u>Organismes extérieurs – Représentants de la Ville – Modifications</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE de procéder au scrutin à main levée.</p> <p>DESIGNE Stéphane L'HER pour siéger à l'école élémentaire Hoche</p> <p>DESIGNE les représentants de la Ville pour siéger au collège Anatole Le Braz, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renée MAZEO pour la commission permanente - Renée MAZEO pour le conseil d'administration, titulaire. 			<u>6 POUR</u>
14	<p><u>Programme de Réussite Éducative – Convention avec la Caisse des Écoles Publiques</u></p> <p>Le conseil municipal</p>	<u>Raphaël LE MEHAUTE :</u>	- Juste un mot sur les 98 443 €, la caisse des écoles rembourse 50 000 € à la ville donc en réalité c'est 48 443 € en fonds réels de fonctionnement.	<u>6 POUR</u>

<p>APPROUVE les termes de la convention à conclure avec la Caisse des Écoles Publiques de Saint-Brieuc, afférente à l'exercice 2021.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.</p> <p>DECIDE l'attribution à la Caisse des Écoles Publiques de Saint-Brieuc d'une subvention d'un montant total de 98 443 € au titre de l'année 2021, dont le solde sera versé à la signature de la convention.</p> <p>DIT que ces crédits sont inscrits sur le budget 2021 de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en dépenses : chapitre 65 compte 657361 fonction 213 - en recettes : chapitre 70 compte 70874 fonction 21. 			
<p>15 <u>Écoles publiques briochines - subventions projets exceptionnels - Année scolaire 2020-2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'attribution des subventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - École élémentaire Baratoux – APE : 600 € - Ecole primaire Croix Rouge – USEP : 600 € pour les trois projets - Ecole maternelle Etablette – APE : 526 € - Ecole primaire Cesson Bourg - : 216,50 € - Ecole élémentaire Grand Clos – USEP : 600 € - Ecole maternelle Guy Ropartz - APE : 500 € - Ecole élémentaire Hoche – USEP : 450 € - Ecole primaire Jacques Brel - -FCPE : 497,50 € - Ecole élémentaire Poutrin – APE : 497,50 € <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant total de 4 487,50 € seront prélevés sur le chapitre 65 – fonction 213- compte 6574 du budget de la Ville.</p> <p>DIT que ces subventions seront versées en fonction des justificatifs fournis par les écoles.</p>			<p><u>6 POUR</u></p>

<p>16</p> <p><u>Plan de cohésion sociale - Eté 2021 « post-Covid »</u> <u>- Mise en œuvre d'un programme d'actions adapté</u> <u>au contexte - Subventions aux acteurs locaux</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE la stratégie globale d'intervention proposée pour cet été, qui repose sur :</p> <p>DECIDE l'attribution en conséquence des subventions suivantes, pour un montant total de 8 835 €, afin de soutenir les actions présentées dans la présente délibération et dans son annexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AS Ginglin : 2 850 € - MJC du Plateau : 750 € - Escalé familles : 300 € - Amicale Laïque : 2 000 € - Anim'Actions Sud : 735 € - Association TOPOS : 550 € - Compagnie 3*** (Troizétoiles) : 1 000 € - ORB Compagnie Théâtre du Totem : 650 € <p>DECIDE par ailleurs, au-delà de ces soutiens financiers, de mobiliser tous les moyens municipaux qui seront nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce programme global d'été (ressources humaines, locaux municipaux, etc)</p> <p>PREND ACTE des subventions qui seront accordées par le CCAS de Saint-Brieuc aux associations, en complément des subventions accordées par la Ville, pour permettre aux différents projets de se mettre en œuvre</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant total de 8 835 €, seront prélevés sur le budget de la Ville.</p>			<p><u>6 POUR</u></p>
<p>17</p> <p><u>Subvention de fonctionnement aux Restaurants du</u> <u>Coeur - Convention financière</u></p> <p>Le conseil municipal</p>			<p><u>6 POUR</u></p>

	<p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière jointe en annexe avec l'association Les Restaurants du Coeur,</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65 – fonction 520 – compte 6574 du budget de la Ville.</p>			
18	<p><u>Patrimoine et langues régionales – Subventions de fonctionnement et exceptionnelles 2021 – 2ème tranche</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE l'attribution des subventions figurant dans le tableau ci-annexé, représentant un montant total de 5 700 €,</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de la Ville.</p>			<u>6 POUR</u>
19	<p><u>19 – Culture – Subventions de fonctionnement et exceptionnelles 2021 – 2ème tranche</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE l'attribution des subventions figurant dans le tableau ci-annexé, représentant un montant total de 26 900€</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 26 900 €, seront prélevés sur le budget principal de la Ville</p>	<u>Richard ROUXEL :</u>	<p>- Une satisfaction c'est l'amorçage de la culture scientifique et technique. On a autant d'experts que d'habitants et je pense que de former notamment les « jeunes cerveaux » à l'esprit critique et à la démarche scientifique c'est juste essentiel.</p> <p>- Mais une vision globale me serait précieuse.</p>	<u>6 ABSTENTIONS</u> <u>(1 pouvoir annulé)</u>

20	<p><u>Comité de jumelage - Versement subvention de fonctionnement 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'attribution des subventions de fonctionnement de 4 500 € au comité de jumelage de Saint-Brieuc au titre de l'année 2021.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, pour un montant total de 4 500 €, seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 041, compte 6574.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.</p>			<u>6 POUR</u>
21	<p><u>Avoirs sur réinscriptions à l'École des Beaux-Arts et au Conservatoire de musique, de danse et de théâtre - Année scolaire 2021 - 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOpte le dispositif d'avoirs sur réinscriptions des élèves de l'École des Beaux-arts et du Conservatoire de musique, de danse et de théâtre, pour l'année 2021-2022 ;</p> <p>DIT que l'avoir est calculé de la manière suivante : Tarif de l'inscription 2021-2022 x (nombre de semaine(s) de cours à distance de l'année 2020-2021 x 50%).</p>			<u>6 POUR</u>
22	<p><u>Action Coeur de Ville - Campagne de ravalement - Subventions de travaux - 4 dossiers</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE d'attribuer au titre de la campagne de ravalement :</p> <p>- à la SCI DML représentée par M. DUMOULIN, une subvention d'un montant de 13 760 € pour les travaux</p>			<u>6 POUR</u>

<p>réalisés sur la façade de l'immeuble sis 9 rue Saint Pierre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la SCI MAGELLAN représentée par M. POULARD une subvention d'un montant de 7 876 € pour les travaux à réaliser sur la façade et le pignon de l'immeuble sis 28 rue Charles Le Maout ; - au syndic de la copropriété de l'immeuble 4 rue Notre Dame, représenté par Mme Marjorie MORIZE, une subvention d'un montant de 17 834,00€ pour les travaux sur la façade et le pignon ; - à M. et Mme CHESNAIS, une subvention d'un montant de 21 516€ pour les travaux à réaliser sur la façade et le pignon de l'immeuble 13 rue Saint Pierre - 1 rue du Bourg Vasé ; <p>DIT que les versements des subventions sont subordonnées à la réalisation des travaux conformes aux prescriptions des autorisations délivrées.</p> <p>APPROUVE les termes des conventions de financement et de suivis de travaux annexées.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer les-dites conventions.</p>			
<p>23</p> <p><u>Adaptation de l'exonération de la taxe foncière</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40 % de la base imposable en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R331-63 du même code.</p> <p>CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.</p>			<p><u>6 POUR</u></p>

<p>24</p> <p><u>Exonération de la taxe foncière sur le non-bâti pour les parcelles exploitées selon le mode de production biologique à Saint-Brieuc</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétés non bâties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908, - et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n°834/2007 du Conseil de l'Union Européenne du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n°2092/91 <p>CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.</p>	<p><u>Raphaël LE MEHAUTE :</u></p>	<p>- C'est conforme aux priorités nationales et européennes que de développer l'agriculture biologique donc je voterai pour.</p>	<p><u>6 POUR</u></p>
<p>25</p> <p><u>Cession d'une emprise de parking sise 20 rue de Gouédic à la SCI MAFRADAS</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>CONSTATE la désaffectation des parcelles cadastrées suivantes, conformément à l'extrait cadastral numéroté ci-annexé :</p> <p>DÉCIDE le déclassement des parcelles susvisées ;</p> <p>DÉCIDE la vente à la Société Civile Immobilière (SCI) MAFRADAS, dont le siège social est situé 1 allée du Grand Large à Binic-Étables-sur-Mer (22 520) – N° SIREN 889964656 – ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, des parcelles suivantes :</p> <p>Parcelles Adresse Contenances BD n°788 20 rue de Gouédic 1a 61ca</p>			<p><u>6 POUR</u></p>

<p>BD n°791 98ca BD n°793 78ca BD n°794 1ca BD n°796 78ca Total contenance 4a 16ca au prix de QUATRE-VINGT QUINZE MILLE DEUX CENT TRENTE EUROS HORS TAXE (95 230,00 € HT). AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous actes afférents ;</p> <p>DIT que tous les frais inhérents à cette vente, notamment les frais de géomètre, les frais d'acte et de publicité foncière, seront pris en charge par l'acquéreur ;</p> <p>DÉCIDE que si, à compter du 1er janvier 2023, la vente ne pouvait intervenir du fait de l'acquéreur, la présente promesse de vente expirerait.</p>			<u>6 POUR</u>
<p>26</p> <p><u>Création de la Commission Locale Site Patrimonial Remarquable</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>PREND ACTE de la nécessité de Saint-Brieuc Armor Agglomération de créer la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de la Ville de Saint-Brieuc.</p> <p>PROPOSE la nouvelle composition de la CLSPR</p> <p>APPROUVE la création de la CLSPR ainsi que sa composition.</p>			<u>6 POUR</u>
<p>27</p> <p><u>Logiciel d'instruction ADS et dématérialisation des autorisations d'urbanisme – Convention de Partenariat pour l'accès au logiciel d'instruction du droit des sols proposé par le syndicat MEGALIS BRETAGNE (OXALYS d'OPERIS)</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE de signer la convention de partenariat pour</p>			<u>6 POUR</u>

	<p>l'accès au service MEGALIS-OPERIS d'instruction du droit des sols,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec MEGALIS BRETAGNE et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.</p>			
28	<p><u>Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage - Demande de dérogation</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DONNE un avis favorable à la demande de dérogation de deux ans pour la mise en œuvre du schéma départemental auprès de M. Le Préfet des Côtes d'Armor.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour mettre en oeuvre cette délibération.</p>			<u>6 POUR</u>
29	<p><u>Groupement de commande - Marché de maintenance multitechnique des bâtiments communaux - convention avec le CCAS.</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'adhésion de la Ville de Saint-Brieuc au groupement de commandes concernant la maintenance multi-technique des bâtiments communaux dont la ville de Saint-Brieuc assurera le rôle de coordonnateur.</p> <p>APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, en annexe.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de la dite convention.</p> <p>AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés du groupement de commande ainsi que tous documents inhérents à ce dernier, y compris les avenants, pour le compte du CCAS.</p>			<u>6 POUR</u>

